

AVIS

AT.23.22.AV

Révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'inscription d'une zone d'extraction en extension de la carrière dite « Les Petons » à WALCOURT ET PHILIPPEVILLE – Projet de plan

Avis adopté le 10/03/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Carrières « Les Petons » sprl
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* ARIES Consultants
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.49§7 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 9/02/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 7/03/2023

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Est et sud de la carrière existante- zone agricole
- *Affectations proposées :* Zone d'extraction
- *Compensations :* Zone naturelle

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription de 38 ha de zone d'extraction en remplacement d'une zone agricole et situés à l'est (35 ha) et au sud (3 ha) de la zone de dépendances d'extraction existante, en vue de poursuivre, pour une période de 40 ans, l'activité extractive de la carrière. La carrière, partie du groupe Solvay, se situe à l'est de la N5 et produit du granulat calcaire destiné aux marchés de la chimie (calcaire à haute teneur en CaCO₃) et du génie civil (basse teneur). En ce qui concerne le calcaire à haute teneur, celui-ci est envoyé exclusivement vers l'usine de Rheinberg en Allemagne, par train, pour la production de carbonate et de bicarbonate de soude.

La nouvelle zone d'extraction correspondra uniquement à une fosse d'exploitation, avec pistes d'accès et zone tampon. Elle deviendra, au terme de l'exploitation, une zone naturelle.

Le périmètre de la demande permettra de poursuivre l'exploitation jusqu'en 2059. La production de produits finis prévue restera identique à la production actuelle.

PREAMBULE

Le Pôle rappelle que :

- en date du 29/06/2018, il a émis un avis favorable sur la demande de révision (réf. : AT.18.52.AV) ;
- en date du 25/01/2019, il a émis un avis favorable sur le projet de contenu du RIE (réf. : AT.19.12.AV);
- en date du 27/08/2021, il a pris acte de l'évolution des analyses préalables et la rédaction du RIE – Phase 1 (réf. : AT.21.71.AV) ;
- en date du 28/01/2022, il a pris acte de l'évolution des analyses préalables et la rédaction du RIE – Phase 2 (réf. : AT.22.4.AV) .

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'inscription d'une zone d'extraction en extension de la carrière dite « Les Petons » à WALCOURT et PHILIPPEVILLE.

Ce projet rencontre des besoins avérés vu la limite du gisement actuel. Il permettra de poursuivre l'exploitation jusqu'en 2059.

Le Pôle prend acte que la partie sud du périmètre, de petite superficie, se calque sur le potentiel valorisable du gisement.

Concernant cette partie sud projetée, le Pôle remarque que des négociations sont toujours en cours pour l'acquisition de terrains. Il invite le demandeur à poursuivre ces dialogues constructifs avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés par cette zone.

Le Pôle constate que la procédure conjointe plan-permis a été abandonnée. En ce qui concerne les procédures futures (étude d'incidences à réaliser dans le cadre de la future demande de permis), le Pôle demande qu'une attention toute particulière soit portée au contexte hydrogéologique et aux impacts cumulatifs avec le projet de Carneuse à Hemptinne.

Concernant la qualité du rapport sur les incidences environnementales, le Pôle Aménagement du territoire estime que celui-ci contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Le Pôle constate que le RNT a été adapté suite à l'avis précédent du Pôle (Avis 28/01/2022 – Réf. : AT.22.4.AV).



Samuël SAELENS
Président